Image not found or type unknown

Agence immobiliere silencieuse

Par **claic**, le **24/04/2013** à **13:25**

Bonjour,
j'ai signer un contrat semi exclusif avec une agence immobiliere pour la vente de mon appartement.
Depuis le 1er mars, date de signature,et jusqu'à ce jour, je n'ai plus eu aucun contact avec cette agence. ni par mail, ni par telephone.
Puis je résilier ce contrat dès maintenant sachant que je l'ai signé pour une durée de 3 mois, et qu'il doit donc courir en théorie jusqu'au 31 mai.

Sinon, puis je demander a ce que la semi exclusivité soit lever.

Pour information, nous avions mis en clause particulière que nous nous engagions a résilier à l'écheance des 3 mois (soit le 30 avril) le mandat que nous avions chez un autre agent immobilier. Agent qui lui, se démène et nous a trouver plusieurs visiteurs à ce jour.

Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés